

## SYNTHESE DE LA NOTE SUR LES DEPENSES RELATIVES AUX CHARGES COMMUNES POUR L'ANNEE 2023

La note sur les dépenses relatives aux Charges Communes accompagnant le projet de loi de finances pour l'année 2023, traite du rôle primordial que joue le budget des Charges Communes en matière d'assistance et d'appui aux politiques sociales d'une part, et de mise en œuvre des stratégies sectorielles et des projets structurants d'autre part.

### I- Le budget des Charges Communes : instrument d'assistance et d'appui aux politiques sociales

Les crédits du chapitre des Charges Communes – Fonctionnement se caractérisent par le poids important des dépenses à caractère social, notamment, celles afférentes à la couverture de la charge de compensation et à la prise en charge de l'impact des mesures d'accompagnement, dont particulièrement le soutien au secteur du transport routier, ainsi que certaines dépenses liées aux régimes de retraite gérés par la Caisse Marocaine des Retraites (CMR).

Le montant des crédits programmés au chapitre susvisé au titre de l'année 2021, s'élève à 24.546,52 MDH. Sur ces crédits, un montant global de 24.225,36 MDH a été engagé à fin décembre 2021, soit un taux d'exécution de 98,69%.

Par ailleurs, des crédits supplémentaires d'un montant de 277,99 MDH, issus de prélèvements sur le chapitre des dépenses imprévues et dotations provisionnelles, ont été ouverts au niveau du chapitre de fonctionnement des Charges Communes pour l'année 2021, afin de financer, principalement, les dépenses afférentes à l'organisation de grands événements dans les différentes préfectures et provinces du Royaume.

Quant à l'année 2022, le montant des crédits inscrits au chapitre précité s'élève à 28.570 MDH. A fin juin 2022, les crédits engagés au titre dudit chapitre ont atteint 21.776,83 MDH, soit un taux d'exécution de 76,22%.

### II- Le budget des Charges Communes : instrument d'appui à la mise en œuvre des stratégies sectorielles et des projets structurants

Les crédits du chapitre d'investissement des Charges Communes sont destinés, essentiellement, aux transferts au profit de certains comptes spéciaux du Trésor et établissements et entreprises publics.

*Le* montant des crédits ouverts au titre dudit chapitre pour l'année 2021, s'élève à 28.332,13 MDH.

*A* la fin de l'exercice budgétaire 2021, le taux d'exécution des dépenses imputées sur ce chapitre a atteint 95,27%.

*En* outre, les crédits ouverts au titre du budget d'investissement des Charges Communes pour l'année 2021 ont été augmentés d'un montant de 6.436,01 MDH suite à l'ouverture de crédits supplémentaires correspondant aux versements effectués à partir des comptes d'affectation spéciale intitulés « Fonds de emploi domanial », « Fonds de solidarité des assurances » et « Part des collectivités territoriales dans le produit de la T.V.A », ainsi que par le biais d'un fonds de concours provenant de la société TAQA MOROCCO.

*S*agissant de l'année 2022, le montant des crédits ouverts au titre du chapitre d'investissement des Charges Communes, s'établit à 30.859 MDH.

*A* fin juin 2022, les crédits engagés dans le cadre dudit chapitre ont atteint 18.182,70 MDH, soit un taux d'exécution de 58,92%.

*Par* ailleurs, des crédits supplémentaires totalisant 500 MDH ont été ouverts au cours du 1<sup>er</sup> semestre de l'année 2022, correspondant aux versements effectués à partir du compte d'affectation spéciale intitulé « Part des collectivités territoriales dans le produit de la T.V.A ».

### **III- Prévisions du budget des Charges Communes pour l'année 2023**

*Les* montants des crédits programmés au titre des chapitres de fonctionnement et d'investissement du budget des Charges Communes pour l'année 2023, s'élèvent, respectivement, à 38.674,40 MDH et 33.804,37 MDH, enregistrant, chacun en ce qui le concerne, un repli de 13,23% et une hausse de 9,54% par rapport à l'année 2022.